



Contribution au groupe de travail Inclusion Bancaire et Surendettement

Depuis leur création par Coluche en 1985, Les Restos du Cœur poursuivent le même objectif : aider tous ceux qui viennent à notre rencontre à s'en sortir durablement, y compris pour les personnes les plus éloignées de l'insertion. L'aide alimentaire constitue un point d'entrée déterminant pour remplir cet objectif ambitieux.

Cette année, les Restaurants du Cœur ont servi, dans 2 040 centres d'activité en France, 115 millions de repas à 870 000 personnes. Au delà de l'aide alimentaire nécessaire, notre objectif est également de trouver des solutions leur permettant de s'insérer durablement dans la société. Car pour sortir de l'exclusion, un repas ne suffit pas.

L'implication des Restos dans la lutte contre l'exclusion bancaire

Le microcrédit personnel

Le microcrédit personnel, pour lequel les Restos sont habilités en tant que réseau accompagnant depuis cinq ans fait désormais partie intégrante de l'aide à la personne.

Quelques chiffres clés en 2011-2012 :

- 54 départements couverts
- 2000 personnes reçues pour instruire la demande
- 330 dossiers accordés.

Constats :

- **Le microcrédit facilite l'inclusion bancaire :**

- o Il permet aux bénévoles des Restos du Cœur d'aborder les questions budgétaires en profondeur avec les demandeurs même si la demande n'aboutit pas au microcrédit. Il donne une légitimité pour échanger sur ces sujets peu traités par ailleurs.
- o Il incite au rapprochement des mondes associatif et bancaire qui apprennent ainsi à se connaître. A ce titre l'année dernière, 160 bénévoles des Restos ont suivi une formation au microcrédit et à l'environnement bancaire.

- **Le nombre de dossiers accordés par rapport aux demandeurs reçus est limité et en baisse :**

12% des personnes reçues voient leur dossier aboutir, étant donné les budgets très serrés des personnes accueillies par les Restaurants du Cœur. Ce taux est en baisse par rapport à l'année précédente (-5%), ce qui ne fait que confirmer la précarité croissante des demandeurs.

- **Le financement des dettes est théoriquement exclu du dispositif mais finalement accepté par les banques dans certains cas.**

6% des demandes répertoriées par les Restos du Cœur en 2011 concernaient des dettes. Dans certains cas, cela peut permettre de débloquer des situations et réinsérer durablement le demandeur.

- **Certains partenaires bancaires ne respectent pas les critères d'éligibilité du Fonds de Cohésion Sociale**

Ils refusent en effet certains objets, alors que c'est le rôle du réseau accompagnant de juger la pertinence du projet, ou rejettent les dossiers des personnes fichées FCC ou FICP sans examen de la situation.

Ce non-respect des critères du Fonds de Cohésion Sociale n'est pas acceptable car il crée de faux espoirs pour les demandeurs et décourage les bénévoles en charge de l'activité.

Il traduit également la volonté de certaines banques de réduire le nombre de dossiers et pose donc la question du modèle économique du MCP, difficilement rentable pour les banques qui ne semblent pas prêtes à le développer à très grande échelle.

Accompagnement budgétaire

Les nombreux rendez-vous avec les demandeurs de microcrédit ont permis de constater l'étendue de leurs difficultés pour gérer leur budget et comprendre leurs relevés bancaires.

C'est pourquoi il a été décidé de **développer, dans six départements pilotes, le conseil budgétaire pour les personnes accueillies** qui le souhaitent :

- o Recevoir tous les demandeurs de microcrédit
- o Proposer du conseil budgétaire à tous, même ceux qui n'ont pas besoin d'un microcrédit et évaluer l'importance de la demande.
- o Proposer un accompagnement individuel et/ou collectif
- o Former les bénévoles à l'activité : gestion de budget, pratiques bancaires.
- o Proposer cet accompagnement à toutes les structures d'accueil des Restos : 2040 centres, 99 chantiers et jardins d'insertion qui emploient 1500 personnes en contrats aidés, 8 résidences et hôtels sociaux.

Les premiers résultats montrent déjà l'importance du besoin et l'impact concret de cette action sur les situations des demandeurs.

Les engagements des Restos

- **Poursuivre l'activité de microcrédit** qui est un outil efficace de réinsertion, encourage le passage du don au prêt et donc responsabilise les emprunteurs.
- **Expérimenter en parallèle une activité de conseil budgétaire** dans 6 départements pilotes pour évaluer le besoin des personnes accueillies :
- **Etre partie prenante de « l'Initiative contre l'exclusion bancaire »** pour échanger sur le sujet et participer aux expérimentations avec la Banque Postale, ainsi qu'à toute autre expérimentation qui nous apparaîtrait utile pour mieux accompagner les personnes accueillies
- **Adhérer au Manifeste** pour l'inclusion bancaire en France des populations fragiles.

Les préconisations des Restos

- Elargir les objets du microcrédit personnel à certaines dettes (un travail sur le sujet a été initié avec les acteurs du dispositif)
- Engager une réflexion avec les partenaires bancaires sur le modèle économique du microcrédit personnel.
- Demander à la CDC de rappeler leurs engagements aux banques habilitées qui ne respectent pas les critères du FCS.
- Faire évoluer les modalités de financement des réseaux accompagnants par la CDC pour y inclure le financement de toute action favorisant l'inclusion bancaire, notamment l'accompagnement budgétaire et toute expérimentation visant au rapprochement entre les entreprises (banques, fournisseurs d'énergie) et les clientèles fragiles.
- Renforcer les formations des travailleurs sociaux sur le sujet de l'accompagnement budgétaire.
- Favoriser la pédagogie autour du surendettement pour que les acteurs sociaux en maîtrisent mieux les mécanismes : par ex. systématiser l'intervention de la Banque de France auprès des associations de lutte contre l'exclusion.
- Poursuivre la réflexion des acteurs bancaires et financiers pour une meilleure prise en compte des clients fragiles.